



Dossier d'inscription

Du 24 février au 29 février 2024

Séjour de ski



Ancelle - Hautes Alpes au chalet de la « Martégale »

Ce dossier permet l'inscription de votre enfant au séjour de ski organisé par l'ASC de Mézières en Drouais

Du 24 février au 29 février 2024, à la « Martégale ».

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom et Prénom de l'enfant :

.....

Né(e) le :/...../.....

Ecole de Classe :

Niveau de ski :

- Ne sait pas skier
- Sait skier, indiquez le niveau de ski (flocon, étoile, flèche ou nombre de semaines de pratique) :

Informations nécessaires pour la réservation du matériel de ski :

- Taille (en cm) :
- Poids :
- Pointure :





Cadre réservé à l'ASC Mézières :

Dossier complet remis-le à

Somme due :

Mode de règlement chèque ANCV espèces

Acompte par chèque

Coordonnées des parents :

	Mère	Père
Nom et Prénom		
Adresse postale		Si adresse différente
Téléphone		
Adresse mail		

Règlement

Le montant du séjour est en fonction de votre commune d'habitation :

Commune :

Le tarif maximum est de 600 € par enfant (+ 20 € d'adhésion à l'ASC)

Somme due :

Un chèque d'acompte de 100€ à l'ordre de l'ASC Mézières est demandé lors de l'inscription.

Si le séjour n'est pas validé, le chèque vous sera restitué.

En revanche, si l'annulation est de votre fait, aucun remboursement ne sera possible

Je choisis de régler le solde (prix du séjour déduit de l'acompte de 100€) :

Par chèque Par chèque vacances ANCV En espèces

Possibilité de régler le solde par chèque en plusieurs fois (après validation par l'ASC)

Une fois les inscriptions définitives établies, le solde du prix du séjour sera à régler.

Les inscriptions définitives seront réalisées dans l'ordre de réception des dossiers complets, en tenant compte d'une répartition des enfants par tranches d'âges et par commune.



Autorisation parentale

(* Rayer la mention inutile)

Une fiche sanitaire de liaison plus complète sera à renseigner pour l'inscription définitive.

Je soussigné(e)..... père, mère *,
autorise mon fils, ma fille*..... à participer au

Séjour organisé par l'ASC Mézières du 24 février au 29 février 2024

Date :.....

Signature du représentant légal :

A fournir avec ce dossier de pré-inscription :

- le présent dossier dûment complété
- un chèque d'acompte de 100€ à l'ordre de l'ASC Mézières

Les dossiers non complets ne seront pas acceptés.

**Dossier complet à déposer
avant le 26/01/2024**



REUNION D'INFORMATION

pour les parents et les enfants inscrits au séjour
le **mercredi 17 janvier 2024 à 19h30**

À l'ASC Mézières, 30 grande rue - 28500 Mézières en Drouais (salle jaune)

Informations sur le séjour Ski proposé et subventionné par l'ASC de Mézières en Drouais du 24 février au 29 février 2024

Le séjour proposé est organisé au Centre de vacances La « Martégale », situé à Ancelle (Hautes Alpes) et géré par la Ligue de l'Enseignement.

Implantation du centre : Dans la vallée du Champsaur à 1 350 mètres d'altitude et 20 km de Gap, la « Martégale » est implanté dans un parc de 7 hectares aménagé et arboré, bordé d'une forêt où coule le torrent d'Ancelle. Les enfants évoluent en toute sécurité et profitent de zones d'aventures, de découvertes et d'animations.

Présentation du centre : Le centre La « Martégale » peut accueillir 174 enfants selon les normes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. L'agencement du centre a été étudié pour l'accueil de tous types de séjours. Le centre dispose de 3 chalets enfants qui sont le « Pibourre », « le Chaille », « le Mouraillon » pouvant accueillir chacun 58 enfants plus leurs animateurs. Cet accueil peut se réaliser de janvier à décembre. Les différents projets trouveront des réponses pédagogiques adaptées à toutes les saisons. Les repas confectionnés sur place sont pris dans la salle à manger qui dispose de son coin cheminée.

Le prix comprend : hébergement en pension complète, assurance, fourniture du matériel de ski, possibilité matériel ski de fond, forfait remontées mécaniques.

Encadrement et ski : Le séjour est encadré par 1 directeur et 5 animateurs de l'ASC Mézières, qui encadreront également la pratique du ski (cours ESF cette année). Les enfants seront répartis en groupes suivant leur niveau de ski, allant de « débutant » à « confirmé ».

Inscriptions, annulations : Le séjour est limité à 25 enfants de 9 à 17 ans

Les inscriptions sont prises jusqu'au 26 janvier 2024

Les dossiers complets seront traités dans l'ordre de réception, en tenant compte d'une répartition des enfants par tranches d'âge et par commune.

Un acompte de 100€ est demandé lors de l'inscription.

En cas d'annulation dans le mois précédant le début du séjour, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf sur présentation d'un justificatif médical.

